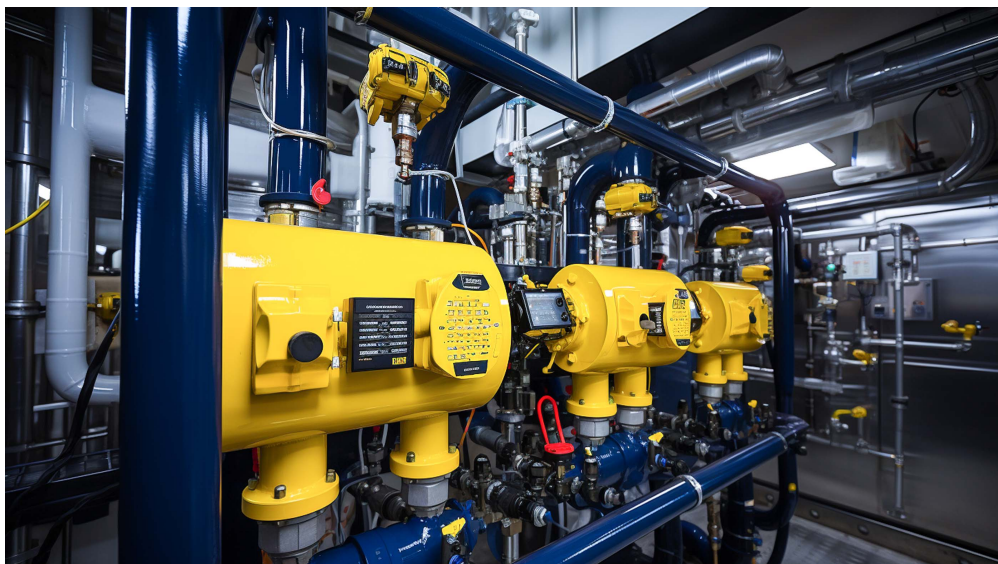


## Renouvellement Technicien chaudière PEB GII pour la Région flamande

Technicien GII en Région flamande, renouvelez vous pour une durée de 5 ans !



### Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Renouvellement de l'agrément 'Erkend technicus gasvormige brandstof GII' valable pour la Région flamande.

**PROGRAMME :**

Présentation des modifications de la législation et du nouveau logiciel d'encodage.  
Rappel sur les techniques GI et GII.

**Examen :**

QCM sur la législation européenne et régionale en vigueur ;  
QCM et oral technique, rédaction d'une attestation de réception d'une installation de chauffage centrale;  
Rédaction d'une attestation d'entretien d'un appareil ;  
Rédaction d'une attestation de contrôle périodique ;  
Rédaction d'un rapport d'Audit d'un système de Type 1.

**Notre formateur : Monsieur Luc BREES.**

Après une carrière en qualité d'ingénieur auprès d'un fabricant de chaudières, Monsieur BREES, hors du fait qu'il soit devenu consultant dans le domaine du chauffage, est également Conseiller PEB, acte pour BELAC, et participe encore activement à différents groupes de travail sur l'évolution, voir la modification des différentes législations PEB de notre pays et les normes pour les installations de générateurs de chaleur.

## objectif

Obtention du renouvellement de l'agrément Technicien chaudière PEB GII en région flamande pour une durée de 5 ans.

## Détails sur la formation:

## Public cible

Techniciens chaudière PEB GII en possession d'un certificat 'Erkend technicus gasvormige brandstof GII' arrivant à échéance.

**PREREQUIS :**

Techniciens chaudière PEB GII en possession d'un agrément valide dont la date d'échéance n'est pas dépassée.

## DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat

**Prix:** 545 €

**Durée:** 16h00

**Dates:**

**Dates :**

- 12/05 et 16/05/2025

**Horaire :** de 8h20 à 17h00

**Places:** Min. 7 - Max. 20

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Le coût de la formation est à payer à l'inscription.**